



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 novembre 2001

Contribution du budget Eau au budget principal

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 octobre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 novembre 2001

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M. Alain
GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis
EPPLIN

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.

Excusés :

Conseillers :

M. Stéphane TRONEL

DELIBERATION D2013722001

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2001

Finances Budget Comptabilité

Contribution du budget Eau au budget principal

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La délibération du 23 novembre 1998 pour les contributions des budgets annexes eau et assainissement au budget principal (administration générale et personnel) avait défini des procédures de calculs très précises prenant en compte des clés de répartition différentes pour une quinzaine de postes de dépenses.

Les transferts de compétences à la Communauté d'Agglomération de Niort nous conduisent à revoir ces calculs.

Une rétrospective sur les trois dernières années fait apparaître que la contribution représentait environ 10% des dépenses réelles de fonctionnement du budget Eau (dépenses de fonctionnement, hors charges financières et contributions au budget principal - 628 et 6218)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- fixer à 10% des dépenses réelles de fonctionnement du Compte Administratif de l'année précédente la contribution du budget Eau au budget principal,

- appliquer ce taux pour la contribution des autres budgets annexes aux charges du budget principal

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)